

Délibération du conseil d'administration n°2026-035

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu la délibération n°2025-043 du 17 octobre 2025 relative à l'approbation de la liste des récipiendaires et des montants des bourses d'excellence ANITI,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 26 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint.

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 26 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve la liste des récipiendaires de bourses de Master M1 et M2 et les montants accordés pour l'année 2026-2027 soit :

- 5 bourses de M1 (1 000 euros / mois / étudiant sur 10 mois)
- 15 bourses de M2 (1 000 euros / mois / étudiant sur 10 mois)

Soit un montant total de 200 000 euros (cf. note jointe à la présente délibération).

Toulouse, le 16 octobre 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael

TOPLIS

Fonction :

Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 19:38

Michael TOPLIS

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - contact@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2026

RÉDACTEUR : Julie ALATRACH

SOUS-COUVERT DE : Hélène TAP

DATE : 8 octobre 2026

OBJET : BOURSES D'EXCELLENCE ANITI M1 et M2

Faisant suite à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 6 novembre 2020 n°2020/11/027 portant sur un dispositif de bourses pour des étudiants en Master 1 et Master 2 dans les formations labellisées ANITI, l'Institut Interdisciplinaire d'intelligence artificielle de Toulouse ANITI (Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute) a répondu à l'appel AMI Compétences et métiers d'avenir et dispose d'un budget pour l'attribution de 20 bourses chaque année universitaire sur la période du projet soit entre 2022-2023 à 2026-2027.

Les critères de sélection se font sur l'excellence académique et l'inscription effective à l'un des masters labellisés ANITI.

Pour l'année 2026-2027, 5 étudiants pour le M1, ainsi que 15 étudiants pour le M2 ont été sélectionnés par le jury composé des membres de l'Education Committee et des responsables des mentions des Masters visés par les demandeurs. Cela représente un montant total de **200 000 euros**. *(Les montants entre les bourses de M1 et M2 ont été harmonisés à 10 000 euros contrairement aux années passées où la bourse M1 était de 10 000 euros et celle de M2 était de 12 000 euros)*

Pour rappel, sur l'année 2022–2023, 14 bourses de M1 et 6 bourses de M2 avaient été accordées pour un montant total de **212 000 euros**.

Aucune bourse n'avait été attribuée sur l'année 2023-2024.

Sur l'année 2024–2025, 6 bourses de M1 et 8 bourses de M2 avaient été accordées (cf. délibération 2025/043) pour un montant total de **156 000 euros**.

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver la liste des récipiendaires suivante ainsi que les montants accordés :

Pour les M1 :

Nom	Prénom	Genre	Parcours master concerné
GILLES	<i>Alban</i>	<i>M</i>	<i>SID</i>
GOTO	<i>Taiki</i>	<i>M</i>	<i>MED</i>
LEFEBVRE	<i>Julien</i>	<i>M</i>	<i>IAFA</i>
VAILLANT	<i>Corentin</i>	<i>M</i>	<i>IAFA</i>
VEJSELI	<i>Sidrit</i>	<i>M</i>	<i>IAFA</i>

Pour les M2 :

Nom	Prénom	Genre	Parcours master concerné
BONNET	Manon	F	MED
CARREIRA	Leandro	M	MAPI3
CHAMAS	Hassan	M	RO
DANG	Hoai Viet	M	RI
JULLIARD	Zoé	F	D3S
KHALLOUKI	Soufiane	M	IAFA
LE NULZEC	Léandre	M	PSMC
MASTRORILLO	Noé	M	IMA
MINASYAN	Zhanna	F	IAFA
MUGISHA	Axcel	M	IMA
NJEGOVAN	Andjelka	F	IAFA
PORTAPIA	Astrid	F	RO
RICHARD	Olivier	M	MED
SALA	Raphaël	M	IMA
VAN DUUREN	Wim	M	MED

Cela représente donc :

- 5 bourses de M1 (1 000 euros / mois / étudiant sur 10 mois)
- 15 bourses de M2 (1000 euros / mois / étudiant sur 10 mois)

soit un montant total de **200 000 euros**.

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael TOPLIS
Fonction :
Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 20:04